



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 86176

Texte de la question

M. Yves Cochet souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences environnementales de l'épidémie du chikungunya. Pour faire face à cette épidémie généralisée qui sévit en ce moment à la Réunion et qui a touché 70 000 personnes depuis le printemps 2005, une désinsectisation massive a été lancée. 3 600 personnes, dont 500 militaires, travaillent à la démoustication en utilisant du téméphos pour détruire les larves de moustique, et du fénitrothion, contre les moustiques adultes. L'éventuelle nocivité des produits utilisés pour éradiquer le moustique suscite de réelles inquiétudes quant à la préservation de la faune et de la flore. On a constaté le décès d'oiseaux et de caméléons. Les abeilles risquent d'être touchées, ainsi que les prédateurs des moustiques, tels les oiseaux, batraciens, lézards... Certaines des espèces potentiellement menacées n'existent nulle part ailleurs qu'à la Réunion. Il semble donc nécessaire de s'interroger sur l'impact environnemental de l'utilisation d'insecticides. La lutte vectorielle est essentielle afin de combattre l'épidémie, mais une lutte biologique aurait semblé être plus adaptée afin de ne pas provoquer des conséquences irréversibles sur l'environnement. Aujourd'hui on pourrait déplorer le fait qu'aucune étude d'impact n'ait été faite alors que le fénitrothion est interdit au Canada, où l'on a déterminé un impact sur les batraciens et les oiseaux. Quant au téméphos, cet insecticide utilisé par la DRASS devrait être interdit en Europe à partir du 1er septembre 2006. Il semblerait également nécessaire de mettre au point un vaccin qui permettrait une meilleure préparation face à une épidémie, qui serait bénéfique à l'Afrique, d'une part, et à l'Europe, d'autre part, où l'épidémie pourrait se propager. L'ampleur de l'épidémie nécessite bien évidemment des mesures d'urgence sanitaire, mais cela n'exonère pas d'une réflexion visant à protéger l'environnement. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures d'anticipation et de prévision qu'il envisage de mettre en place afin de protéger la faune et la flore réunionnaises en vertu du principe de précaution.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86176

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1729